

BABY PARADISE ANIMATION

Conditions générales « d'Animation Événementielle »

Les présentes « Conditions Générales » s'appliquent dans le cadre de la prestation « Animation Événementielle » de toutes formules incluses dans votre commande.

Entreprise :

« **Baby Paradise Animation** » est une micro-entreprise spécialisée dans le « Baby-sitting Animé » (garde occasionnelle animée uniquement) et dans l'animation événementielle (mariage, cousinade, crémaillère, baptême, communion, garden party, anniversaire, soirée fiesta pyjama, fête de village, zone commerciale, salons, foires etc...), pour particuliers, professionnels, associations ...

Créatrice et gestionnaire de l'entreprise : Mme Garcia Laurence, depuis 18 juin 2015.

Expérience et Formation :

- Animatrice diplômée d'État,
- Assistante Maternelle durant 12 ans,
- Formation diplômante (depuis 20/10/1992) de gestes de 1ers secours
- Éducatrice sportive diplômée d'État.

« **Baby Paradise Animation** » est immatriculé en tant qu'auto - entrepreneur à la CCI de Dax.

Siret : 81184366300014

« **Baby Paradise Animation** » est assuré chez AXA .

Acceptation :

Le devis détaillé avec les différentes formules choisies, devra être retourné à « **Baby Paradise Animation** » signé. Sa signature vaut acte d'acceptation des conditions générales.

Prestations et tarifs :

L'animation événementielle comporte plusieurs formules avec activités ludiques sportives et récréatives et / ou ateliers créatifs, avec un prix adapté à la prestation retenue.

De ce fait, les prix ne sont pas affichés sur le site car cela dépend des activités choisies, du nombre d'enfants et de leur âge, du lieu d'animation (des indemnités kilométriques peuvent se rajouter en fonction de la géographie) et du temps de l'animation.

Des « Formules » peuvent se coupler, ainsi que des différentes options à la carte.

Le client doit contacter l'entreprise pour un devis personnalisé, par mail ou par téléphone.

L'animation événementielle s'adresse à des enfants âgés de 4 à 14 ans.

Pour les moins de 4 ans, sous certaines conditions, consulter l'animatrice.

Il est impératif de remplir la fiche pratique de renseignements afin d'optimiser la qualité de la prestation et les conditions de sécurité (spécifique aux événements particuliers).

Un minimum de deux heures d'animation est demandé.



Réservation :

Une prise de rendez-vous (physique ou téléphonique) avant l'animation est obligatoire afin de prendre un premier contact avec le client. Facturé 5€ pour un 1^{er} contact physique, déductible de la facture si prestation retenue, non remboursable si la prestation n'est pas prise.

Le but étant de répondre à toutes les questions indispensables au bon déroulement de la prestation et de prendre connaissance du lieu et ainsi de définir précisément l'endroit idéal de l'animation.

Date, lieu et horaires de début et fin de la prestation devront être impérativement figurés sur la fiche de renseignements.

L'heure de fin pourra, (notamment pour les mariages), être prolongé si besoin, moyennant un coût supplémentaire.

Il est souhaitable d'effectuer vos demandes de réservations quelques semaines avant le jour de la prestation.

La prestation sera considérée comme réservée, dès réception par « Baby Paradise Animation », du devis, de la fiche de renseignements et retournés à « Baby Paradise Animation » accompagnés d'un chèque, d'acompte de 50 %, encaissé, (ou virement, CB), et le solde restant dû adressé en chèque de caution.

Ces documents de valeur légale engagent les deux parties à respecter son contenu.

Toute option orale ou écrite ne peut occasionner une réservation tant que ces documents signés ne sont pas réceptionnés.

Toutes les informations précisées par le client au moment de la réservation, engage ce dernier.

L'entreprise « Baby Paradise Animation » ne saurait donc être tenue responsable des conséquences induites en cas d'erreur, tant pour le jour, le lieu de la prestation ou le nombre des enfants. Idem pour les coordonnées du destinataire ou du débiteur de la réservation.

Conditions de l'animation :

Toutes les animations sont prévues pour un groupe de 8 enfants maximum de 4 à 6 ans, et de 12 enfants maximum pour les plus de 6 ans pour un animateur (hors animation libre avec présence des parents).

Un supplément par enfant est possible, (informer au préalable l'animatrice) dans la limite du raisonnable, afin de garantir la qualité de la prestation et des conditions optimales de sécurité.

Un surcoût d'un montant de 5€, par enfant supplémentaire sera facturé sous réserve de ne pas prendre un animateur supplémentaire (qui serait alors facturé en plus).

Si le nombre d'enfants présents lors de l'animation dépasse celui contractuellement prévu sur le devis de la prestation, et que cela n'est pas conforme à la réglementation « Baby Paradise Animation » se réserve le droit soit de ne pas effectuer l'animation, soit de solliciter le client et de facturer un surcoût par enfants supplémentaire évoqué ci – dessus.

Pour toutes prestations, des chaises et tables seront nécessaires. Il en va de la rapidité de la mise en place des ateliers que celles-ci soient déjà installées avant l'arrivée de l'animatrice « Baby Paradise Animation ».

Accès à une prise électrique est demandé.

Il est demandé à ce qu'un ou plusieurs tiers ou participants, ne s'octroient pas les accessoires d'animation, sans en demander l'autorisation à l'animatrice.

Frais de déplacement :

Un tarif est défini en fonction du nombre de kilomètres à parcourir pour se rendre sur le lieu de prestations.

Les kilomètres seront facturés sur la base de 0.40 centimes du kilomètre (hors forfait prestations)



Païement :

La prise en compte de la réservation sera effective lors du devis signé et après encaissement d'un acompte de 50 %

Nota : le montant de la prestation sera entièrement facturé, même si le nombre d'enfants est inférieur au nombre initialement précisé sur la commande.

Le solde restant dû, sera adressé avec l'acompte, validant une sécurité de paiement, non encaissée dès réception, mais seulement 15 jours avant la date de l'événement.

Toute demi-heure entamée est due, si non définie au devis avec une majoration.

Pré-visite de 5€ déductible de la prestation, non restituée si pas de prestation ou désistement suite à demande de devis.

« Baby Paradise Animation » se réserve le droit de poursuivre tous clients, ayant émis un chèque sans provision, paiement en retard (pénalités de 10 % par jours de retard), ou refus de payer.

Délai de rétractation :

Vous disposez d'un délai de 7 jours pour changer d'avis sur votre commande lors d'une prise de rendez-vous physiologique, ramené à 14 jours lors d'une commande par téléphone ou par internet (sous réserve du respect des conditions de modification ou d'annulation – alinéa ci-dessous).

En ce sens l'acompte de 50 % versé vous sera remboursé mais selon certaines conditions :

Vous devrez donc envoyer un courrier recommandé avec avis de réception à :

« Baby Paradise Animation », 886 Allées de la Palue 40260 Taller, pour lui indiquer votre rétractation (Date de réception faisant foi).

Si vous aviez reçu le pack de prestation achetés, ou quelques autres produits que ce soit de l'entreprise Baby Paradise Animation, il faudra les retourner. Les frais d'envois resteront à votre charge.

« Baby Paradise Animation » à ensuite 60 jours pour vous rembourser les sommes versées.

Les délais de rétractation ne s'appliquent pas aux achats ou commandes de biens détériorés ou périssables rapidement (bonbons, divers alimentaires, etc.).

Ainsi que des services exécutés lors de la signature du devis, tels que réservation de service d'hébergement, de salle des fêtes ou autres lieux, de transport de biens, de location de véhicules, d'accessoires de jeux ou fournitures d'ateliers créatifs, de décoration de table, de Pinata, de restauration ou d'activités de loisirs (billet de spectacle, partenaires d'animation, magicien, maquilleuse, centre équestre, achat pour décoration de table, ...), et dont ceux-ci sont fournis et réservés à une date ou selon une périodicité déterminée sur le devis.

Par conséquent, la réservation du service choisit entrant dans cette clause de non rétractation sera donc due. (Code de la consommation articles L221-18 à L221-28).

Conditions de modification ou annulation :

Annulation une semaine ou moins avant la prestation : le montant total de la prestation sera facturé.

Annulation deux semaines avant la prestation : 50 % du montant total de la prestation sera facturé.

Annulation trois semaines avant la prestation : 30 % du montant de la prestation sera facturé.

Annulation un mois avant la prestation : Aucun frais ne sera facturé

Tout changement d'horaire, de lieu ou nombre d'enfants , doit parvenir par téléphone ou par e-mail au moins deux semaines avant la prestation.

« Baby Paradise Animation » peut annuler la prestation en cas de forces majeures (décès, maladie, intempéries, arrêté préfectoral, non réception des documents demandés etc...)

Responsabilité du client, sécurité des matériels et des personnes :

« Baby Paradise Animation » , ne peut - être en aucun cas tenu responsable de dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement ou de la mauvaise utilisation des produits ou accessoires lors d'une animation.

Ainsi que, des détériorations éventuelles causées par l'enfant vis à vis du lieu et des dommages corporels subis par quelconque individu présent



Le client est seul responsable et admet que « Baby Paradise Animation », est exonéré de toutes responsabilités quant aux litiges quels qu'ils soient.

Lors de l'animation événementielle, les enfants sont sous la responsabilité des parents ou tout autre organisme qui en prendrait la responsabilité. En aucun cas « Baby Paradise Animation » n'est responsable des enfants.

Toutes dégradations volontaires ou subtilisation des accessoires de jeux et/ou du matériel par un tiers, seront facturés au client.

L'animatrice de « Baby Paradise Animation » se réserve le droit d'interrompre la prestation si les conditions générales et consignes de sécurité ne sont pas respectées ou tout autre motif venant interférer le bon fonctionnement de la prestation. Dans ce cas la prestation serait quand même due, selon le devis proposé et signé.

Le client s'engage à disposer de tous moyens de 1^{er} secours en cas de tous soucis médicaux, lors de la participation des enfants sur une prestation. Et d'en alerter le 15 si nécessaire.

Le client devra sécuriser toutes zones de danger sur le lieu de la prestation (piscine, route à proximité, fenêtre en hauteur ...), l'animatrice ne sera en aucuns cas responsable si un problème survenait, incombant la surveillance des parents durant la prestation.

Garantie :

Le travail de « Baby Paradise Animation » porte sur l'aménagement de l'espace et le choix du matériel mis à disposition, des activités proposées en fonction de l'âge des enfants et du choix du client.

Le rôle de l'animatrice de « Baby Paradise Animation » est d'être attentive et observatrice, de laisser l'initiative à l'enfant, de proposer, d'amuser, d'éveiller, d'encourager parfois et, toujours de façon respectueuse et attentionnée.

Pourvue d'une grande patience et de compétence votre enfant passera un bon moment.

Afin de traiter correctement votre demande, un entretien au préalable sera souhaité et un devis établi.

Si la prestation ne devait pas être honorée par l'entreprise « Baby Paradise Animation », pour n'importe quelle raison (maladie, décès, arrêté préfectoral), le client sera remboursé dans son intégralité.

Droits à l'image :

Le client accepte que les enfants paraissent sur le site internet et site Facebook, Instagram, You Tube de « Baby Paradise Animation » en position de dos ou visage caché uniquement.

Ainsi que pour le « Book papier et numérique » de l'entreprise « Baby Paradise Animation » ou les enfants pourront selon leur pose paraître le visage découvert.

Ce « Book » est la seule propriété du chef d'entreprise « Baby Paradise Animation » et ne sera qu'un support de marketing lors de ses entretiens avec différents clients, en aucuns cas ce « Book » ne sera laissé aux clients, et n'aura aucune copie, ni ne paraîtra sur les réseaux sociaux

Litiges :

Tous litiges, à défaut de résolution amiable, sera porté devant les tribunaux compétents.

